



INTRODUCTION



L'Etude de secteur du CAE publiée récemment, fait référence à une "nouvelle normalité", ce qui, du point de vue de l'« exercice d'une activité professionnelle pour fournir un service et gagner sa vie », signifie que la crise économique est entrée dans sa sixième année et qu'elle a particulièrement affecté la profession d'architecte, entraînant une réduction considérable de la charge de travail, des revenus et de l'emploi. Cette crise a semble-t-il eu un impact plus sévère dans le sud (et l'ouest) de l'Europe. Le déclin de l'activité du secteur de la construction est aggravé par l'interaction simultanée de la fragmentation, de la codification et de la prescription excessive de procédures ainsi que par la multitude croissante de règles, d'outils, et d'instructions. Nos activités dans les mois à venir seront éclairées par les conclusions de l'Etude de secteur du CAE, les conclusions du Colloque *Architecte 2020* qui s'est tenu en novembre dernier ainsi que par notre contribution au développement du Plan d'Action Construction 2020 de la Commission européenne, qui relève des objectifs globaux en matière d'emploi et de croissance.

Les développements de la Directive Qualifications Professionnelles et de la Directive Marchés Publics requièrent un appui coordonné dans chaque Etat membre afin de faire progresser les positions du CAE. Conscient du fait que la Directive Qualifications Professionnelles met l'accent sur la mobilité des architectes au sein du marché intérieur, le CAE a travaillé dur pour promouvoir la durée de formation ainsi que la nécessité d'encadrer l'expérience pratique avant l'inscription de l'architecte au Tableau. Les deux options devant encore être discutées par la Commission européenne, le Conseil et le Parlement, reflètent les différentes situations nationales et sont en deçà de la formule défendue par la profession, consistant en 5 années d'études complétées par deux années d'expérience pratique. Conscient des controverses possibles au sujet du stage pratique / stage académique / expérience pratique, en particulier compte tenu des coûts qu'engendrerait une telle exigence, le CAE travaille actuellement à l'élaboration d'une position interne. Les dispositions relatives à l'accès partiel à la profession ; la réduction à cinq niveaux (Article 10) au lieu des huit définis par le Cadre européen des qualifications ; le cadre commun de formation ; la reconnaissance de la responsabilité des autorités compétentes pour certifier l'expérience professionnelle, ainsi que l'utilisation d'un certificat électronique au lieu d'une carte professionnelle, sont d'autres résultats positifs du CAE. En ce qui concerne la révision de la Directive Marchés Publics, le CAE appelle ses membres à contribuer activement à la défense de la position commune au niveau national. Les points clés sont les suivants : maintien des anciens seuils pour accéder aux appels d'offre, réduction des exigences en terme de chiffre d'affaire des bureaux d'architecture, combinaison des concours d'architecture avec la procédure négociée au niveau national. Le CAE se félicite par ailleurs de l'exemption des services intellectuels des enchères électroniques.

SOMMAIRE

[Etude sectorielle du CAE](#)

[Actualités politiques du CAE](#)

- Révision de la Directive Qualifications Professionnelles
- Révision de la Directive Marché Public
- Forum stratégique sur la Stratégie Construction 2020

[Nouvelles européennes](#)

- Campagne sur le retard de paiement
- Les 10 lois les plus contraignantes pour les PME
- Plan d'action Entrepreneurat 2020
- Programme d'Action pour l'Environnement
- Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050
- Le logement social dans l'UE
- Etat des lieux de la Directive Services

[Au CAE](#)

- 1^{ère} réunion du nouveau Bureau exécutif
- 10^{ème} enquête sur les tendances économiques

[Projets financés par l'UE](#)

[Annonces des Organisations Membres](#)

[Autres sujets](#)

[Publications](#)

[Concours](#)

[Evènements](#)

[Informations pratiques](#)

La pleine mise en œuvre de ces deux Directives figure parmi les priorités de la Présidence irlandaise de l'UE. J'attends avec impatience les futurs développements, ainsi que les échanges avec nos membres sur ces questions comme sur d'autres sujets d'importance pour la pratique de l'architecture, lors de la prochaine Assemblée générale du CAE qui se tiendra cette année à l'Institut irlandais de Louvain les 7 et 8 juin 2013.

Selma Harrington, Présidente du CAE
Mars 2013

ETUDE DE SECTEUR 2012

PUBLICATION DE L'ETUDE SECTORIELLE DU CAE

État des lieux de la profession d'architecte en Europe en 2012

La troisième édition de l'étude sectorielle réalisée à la demande du CAE confirme que les architectes ont été durement touchés par le ralentissement économique européen. Entre 2008 et 2012, la production dans la construction a chuté plus rapidement que le PIB global et le marché de l'architecture continue de se contracter davantage que la chute de la production de la construction. Parallèlement à ce ralentissement du marché, le nombre d'architectes augmente, ce qui entraîne une inadéquation entre l'offre et la demande.

Ce contexte défavorable a eu un impact négatif sur la charge de travail, les salaires et les profits de la profession. Certains signes montrent toutefois que la situation se stabilise. Les chutes les plus fortes ont été enregistrées entre les deux premières enquêtes, en 2008 et 2010 – depuis lors, le déclin est moindre. Les revenus des architectes se sont désormais pratiquement stabilisés, et les bénéfices avant impôts des bureaux d'architecture ont même augmenté pour les bureaux de toutes tailles

Pour faire face à cette période de ralentissement économique, les architectes se sont adaptés à cette « nouvelle normalité ». L'étude montre que les grands bureaux ont réduit leurs effectifs et que davantage d'architectes travaillent désormais à temps partiel. Par ailleurs, le nombre de « micro » bureaux a augmenté à mesure que des architectes perdant leur emploi se sont installés à leur compte.

Les résultats varient toutefois d'un pays à l'autre – une ligne de partage nord-sud étant clairement visible. Alors que dans certains pays d'Europe du nord et centrale, la production dans la construction a recommencé à croître, dans la plupart des pays du sud, le volume de construction continue de chuter.

Cette étude recueille également des données statistiques sur les architectes. Le nombre total d'architectes en Europe-33 est estimé à 549.000, dont 36% sont des femmes et 40% sont âgés de moins de 40 ans. L'étude de secteur 2012 réalisée pour le compte du Conseil des Architectes d'Europe couvre désormais 95% de la profession en Europe. Elle reprend et actualise les études de secteur de 2008 et 2010 et se base sur plus de 27.000 réponses d'architectes, établis dans 25 pays membres du CAE.

Les résultats complets de l'étude sont disponibles en français et en anglais sur le site du CAE

http://www.ace-cae.eu/public/contents/index/category_id/251



Révision de la Directive Qualifications Professionnelles : le CAE accueille favorablement le rapport adopté par la Commission Marché intérieur



Suite à l'adoption du [rapport de Bernadette Vergnaud](#) sur la modernisation de la Directive Qualifications professionnelles le 23 Janvier

2013, la Commission Marché intérieur (IMCO) a décidé le 21 février d'entamer des négociations avec la Commission européenne et le Conseil des Ministres afin de trouver un accord en première lecture. Les premières réunions du trilogue se tiendront les 20 mars et 24 avril 2013. Lors de la première réunion, les questions de l'accès partiel et de la reconnaissance tacite seront abordées. La seconde réunion portera sur les professions sectorielles bénéficiant de la reconnaissance automatique.

Bien que le rapport adopté par la Commission Marché intérieur du Parlement européen est loin de combler toutes les attentes du Conseil des Architectes d'Europe, le CAE tire dans l'ensemble un bilan positif. Concernant la principale innovation de la proposition de la Commission, le CAE soutient uniquement la création d'un certificat électronique comme alternative à la Carte professionnelle. Le CAE n'est pas convaincu du bénéfice de la carte professionnelle pour le processus de reconnaissance des architectes, déjà soumis au régime de reconnaissance automatique. Selon le

rapport de la Commission IMCO, la formation architecturale devra désormais comprendre, soit « un total d'au moins cinq années d'étude à plein temps » (« 5+0 »), soit « au moins quatre années d'étude à plein temps (...) accompagné d'un certificat attestant la réalisation de deux années de stage » (« 4+2 »). Bien que le CAE continue de défendre une formation académique d'une durée minimale de cinq ans, complétée par deux années de stage (« 5+2 ») pour être automatiquement reconnue dans d'autres Etats membres, les options adoptées par la Commission IMCO représentent une amélioration par rapport à la Directive de 2005 (« 4+0 »).

Par ailleurs, le CAE a obtenu l'exclusion de la profession d'architecte des dispositions portant sur l'accès partiel et a défendu une approche flexible pour la reconnaissance de différentes formes de stage. Lors de ces réunions du trilogue, le Parlement Européen, la Commission et le Conseil tenteront de parvenir à un accord en première lecture. Le CAE reste déterminé à faire entendre la voix des architectes européens et continuera à travailler en vue de la prochaine révision de la Directive en 2017, afin que l'Union européenne s'aligne sur les normes nationales et internationales en vigueur.

Révision de la Directive sur les Marchés publics : Adoption du rapport du Parlement européen et début des négociations du trilogue

Suite à l'adoption en décembre 2012 du [rapport de Marc Tarabella](#) sur l'examen de la Directive « classique » Marchés publics (Directive 2004/18/EC), les membres de la Commission Marché intérieur ont voté le 21 février 2013 un mandat au rapporteur pour débiter les négociations avec la Commission européenne et le Conseil des ministres. Les contrats de marchés publics représentent environ 19% du PIB de l'UE et jouent un rôle clé dans le domaine de la construction. Le CAE accueille favorablement la simplification des règles relatives aux marchés publics pour les petites et les moyennes entreprises ainsi que l'établissement de critères de sélection basés sur la qualité. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour faciliter



l'accès des entreprises d'architecture aux marchés publics. Le CAE renouvelle ses inquiétudes au sujet des exigences en terme de chiffres d'affaires fixées dans l'article 56 (critères de sélection), étant donné que la grande majorité

des bureaux d'architectes ne seraient probablement pas capables de respecter ces critères restrictifs. La première réunion du trilogue s'est tenue le 6 mars. Des progrès ont été faits sur la transposition obligatoire des procédures, les délais des procédures et le partenariat d'innovation. Lors de la seconde réunion du 26 mars, les marchés publics « verts », sociaux et innovants ont été abordés.

Participation du CAE au Forum Stratégique de haut niveau sur la Stratégie Construction 2020



A l'invitation de la Commission européenne, la Présidente du CAE, Selma Harrington, a participé le 29

janvier 2013 au Forum Stratégique dédié à la [Stratégie pour une compétitivité durable du secteur de la construction et de ses entreprises](#) (« Construction 2020 »). L'objectif de cette

conférence était de discuter à un niveau politique, de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la Stratégie Construction 2020. La Commission européenne a présenté à cette occasion les cinq groupes thématiques mis en place pour guider la mise en œuvre du plan d'action, à savoir : 1) Stimuler l'investissement dans la rénovation et l'innovation ; 2) Compétences et qualifications ; 3) Utilisation

durable des ressources naturelles ; 4) Marché intérieur, produits et services ; et 5) Compétitivité internationale. Le CAE a été invité par la Commission à désigner un représentant dans chaque groupe thématique, et aura ainsi l'opportunité de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie. Les résultats seront présentés fin 2013.

NOUVELLES EUROPÉENNES

Campagne sur le retard de paiement – La culture préjudiciable du retard de paiement devrait cesser d'exister le 16 mars

Pay on Time



Afin de protéger les entreprises européennes, et en particulier les PME, contre le retard de paiement et d'améliorer leur compétitivité, une nouvelle Directive pour la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales a été adoptée le 16 février 2011 ([Directive 2011/7/UE](#)). D'ici au 16 mars 2013, les États membres devront avoir transposé en droit national la version révisée de cette Directive. Celle-ci oblige les pouvoirs publics à s'acquitter des

factures d'achats de biens et de services sous 30 jours (ou, dans des circonstances très exceptionnelles, sous 60 jours) et les entreprises dans un délai de 60 jours. La Commission européenne organise une [campagne européenne sur le retard de paiement](#) d'octobre 2012 à décembre 2014 afin de sensibiliser les acteurs concernés en Europe, en particulier les PME, ainsi que les autorités publiques, aux droits conférés par la Directive 2011/7/UE.

La Commission entend simplifier le quotidien des PME en allégeant les 10 législations de l'UE les plus contraignantes



La Commission européenne a présenté en mars 2013 les résultats d'une vaste consultation visant à identifier les 10 législations de l'UE les plus contraignantes. Parmi les lois de l'UE identifiées par les PME et les organisations professionnelles, citons les législations relatives à la TVA, à la reconnaissance des qualifications professionnelles, au temps de travail, au marché du travail ou encore aux procédures de passation des marchés publics. Les résultats de la consultation sont disponibles sur le [site de la Commission](#).

Plan d'action Entrepreneuriat 2020: "Raviver l'esprit d'entreprise en Europe"



La Commission européenne a présenté le 9 janvier 2013 un Plan d'action pour soutenir les entrepreneurs et la culture d'entreprise en Europe. Le plan souligne le rôle essentiel de l'éducation et de la formation pour favoriser l'émergence de nouvelles générations d'entrepreneurs et prévoit des mesures spécifiques d'aide aux jeunes, aux femmes, aux personnes âgées, aux migrants et aux chômeurs. Le plan s'attaque également aux freins à l'entrepreneuriat, grâce à des mesures qui favorisent la création d'entreprises, facilitent les transmissions d'entreprises et améliorent l'accès aux financements. Lire le [Plan d'action Entrepreneuriat 2020](#).

Programme d'Action pour l'Environnement à l'horizon 2020 : "Bien vivre, dans les limites de notre planète"

Le 6^{ème} Programme d'Action pour l'Environnement (PAE) ayant expiré en juillet 2012, la Commission européenne a présenté en novembre le nouveau programme intitulé ["Bien vivre dans les limites de notre planète."](#) Le programme fournit un cadre global pour la politique de l'environnement à l'horizon 2020, et définit neuf objectifs prioritaires à atteindre par l'UE et ses États membres. Parmi les neuf priorités définies, le PAE donne à l'Union l'objectif de "renforcer le caractère durable des villes de l'Union". En mars 2013, le Parlement européen a débuté l'examen de la proposition de la Commission. Il adoptera sa position finale en juillet 2013.



Résolution du Parlement sur la Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050



Lors de la séance plénière du 14 mars 2013, le Parlement européen a adopté une [résolution relative à la Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050](#). Dans ce document, le Parlement européen souligne que « la politique d'efficacité énergétique à long terme de l'Union devrait avoir pour élément central la réduction de la consommation énergétique des bâtiments, étant donné que la rénovation des bâtiments représente un énorme potentiel d'économies d'énergie ». Le Parlement estime par ailleurs qu'il faut « considérablement augmenter le taux actuel de rénovation des bâtiments et la qualité des rénovations afin de permettre à l'Union européenne de réduire fortement la consommation énergétique des bâtiments existants de 80 % par rapport au niveau de 2010, d'ici à 2050 ». A cet égard, le Parlement invite les États membres « à adopter des stratégies ambitieuses de rénovation des bâtiments à long terme, comme l'exige la Directive relative à l'efficacité énergétique ».

Le logement social dans l'Union européenne



Le 28 janvier 2013, la Députée européenne Karima Delli, a présenté un [projet de rapport sur le logement social dans l'Union européenne](#) à l'occasion d'une réunion conjointe des Intergroupes URBAN et Services Publics du Parlement européen. Ce rapport vise à montrer que le secteur du logement social est un levier pour surmonter la crise économique et sociale. En particulier, K. Delli a souligné son potentiel en termes de création d'emplois locaux durables, non délocalisables. La Députée a par ailleurs souligné la nécessité d'encourager une transition énergétique grâce à la construction et la rénovation des logements sociaux. Elle préconise la création d'un pacte d'investissement social et la création d'un Observatoire européen du logement. L'UE doit, selon elle, accroître les investissements dans les logements sociaux en encourageant l'utilisation des Fonds structurels et des instruments de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Marché intérieur des Services : Etat des lieux et prochaines étapes



La Commission Marché intérieur (IMCO) du Parlement européen a organisé le 20 Février 2013, une audition publique sur la mise en œuvre de la Directive Services, afin de nourrir la réflexion de la Rapporteuse, Mme Corazza-Bildt. L'audition a porté sur deux questions : comment supprimer les obstacles et libérer la croissance dans le secteur des services et comment maximiser les retombées économiques pour les consommateurs et les entreprises. Selon la Députée Anna Maria Corazza-Bildt, l'Union pourrait gagner jusqu'à 2,6% de PIB dans les 5 à 10 prochaines années si la Directive Services était correctement appliquée. Cependant, comme les experts et les Députés l'ont souligné, il est également important d'assurer une bonne coordination avec les autres législations ayant un impact sur le secteur des services, comme la reconnaissance des qualifications professionnelles et les règles relatives au détachement des travailleurs. Accéder à la [Communication de la Commission européenne sur la mise en œuvre de la directive sur les services](#).

AU CAE

1^{ère} réunion du nouveau Bureau exécutif

Le Bureau exécutif du CAE a tenu sa première réunion de l'année le 18 janvier 2013, avec la participation de ses cinq nouveaux membres, nommés par rotation : Bulent Batuman (Turquie), Vincent Cassar (Malte), Martin Drahovsky (Slovaquie), David Falla (Royaume-Uni) et Indrek Näkk (Estonie). A cette occasion, le Bureau exécutif du CAE a confirmé la nomination de Judit Kimpian (RIBA) au poste de Présidente du Groupe de travail *Environnement et Architecture durable*, et la nomination de Margaret O'Flanagan (RIAI) au poste de Présidente du Groupe de travail *Directive Qualifications professionnelles*.



Résultats de la 10^{ème} enquête sur les tendances économiques

Le Conseil des Architectes d'Europe a publié en février 2013 les résultats de sa 10^{ème} enquête sur les tendances économiques. Cette enquête donne une image précise de la nature et de l'ampleur de la crise économique sur le marché de l'architecture. Bien que les résultats de l'enquête montrent qu'une vague d'incertitudes continue de frapper la profession d'architecte, de légères améliorations

permettent de garder espoir pour l'avenir. L'étude nous apprend que plus de six architectes européens sur dix estiment que le climat économique dans lequel ils travaillent actuellement n'est pas favorable à leurs activités. Cependant, malgré le climat économique actuel défavorable, une grande majorité des architectes interrogés (62,5%) ne prévoit pas une évolution des effectifs à court terme. Ceci peut s'expliquer par le fait que 41% des architectes interrogés s'attendent à ce que leur charge de travail reste stable au cours des trois prochains mois et 22% s'attendent même à une légère augmentation. Les résultats complets de cette enquête sont disponibles sur le [site internet du CAE](#).

PROJETS FINANCES PAR L'UE

Au travers de son engagement dans des projets financés par l'Union européenne, le CAE soutient le développement durable de l'environnement bâti et défend le rôle des architectes dans les processus de rénovation énergétique. Actuellement, quatre projets de recherche financés par le 7^{ème} Programme Cadre (FP7) et le Programme pour la Compétitivité et l'Innovation (CIP-IEE) sont en cours. Ces projets sont : [OPEN HOUSE](#), [SHELTER](#), [LEEMA](#), et [iNSPiRe](#). Tous ces projets sont liés au secteur du bâtiment et abordent des questions liées à la durabilité, à l'efficacité énergétique, à la rénovation et aux matériaux et technologies innovants. Pour plus d'informations, contactez la Chargée de projet du CAE : eleni.goni@ace-cae.eu

❖ OPEN HOUSE- FP7 Project



L'objectif du projet [OPEN HOUSE](#) est de développer et de mettre en œuvre une méthodologie européenne commune d'évaluation des bâtiments pour planifier et construire ceux-ci de manière durable. Ce projet d'une durée de trois ans et demi prendra fin en juillet 2013. Les conclusions de l'évaluation de 68 études de cas dans toute l'Europe selon la méthodologie OPEN HOUSE seront présentées en avril 2013 lors d'une conférence en lien avec la [Conférence SB13](#) qui se tiendra à Munich. L'atelier final d'OPEN HOUSE aura lieu durant la Semaine européenne de l'énergie durable organisée par la Commission européenne du 23 au 28 juin 2013. Téléchargez la deuxième lettre d'information du projet sur <http://www.openhouse-fp7.eu>.

❖ SHELTER- IEE Project



Le [Projet SHELTER](#) réunit des organismes de logements sociaux et des professionnels européens pour tester et promouvoir des équipes de projet en rénovation énergétique. Ce projet d'une durée de trois ans se terminera en mai 2013. Le CAE, CECODHAS Housing Europe et la Confédération des Constructeurs européens finalisent actuellement leurs recommandations politiques. Un guide détaillé présentant les différents types de rénovations énergétiques appliquées aux logements sociaux ainsi que des méthodes de réalisation de projets et des stratégies de rénovations énergétiques accompagneront ces recommandations. Les résultats du projet seront officiellement présentés lors la conférence finale qui aura lieu le 22 mai à Dublin. Pour plus d'informations, visitez le site : www.shelterproject-iee.eu.

❖ LEEMA- FP7 Project



Le projet [LEEMA](#) a pour objectif de développer une nouvelle génération de matériaux isolants inorganiques, ainsi que des matériaux de maçonnerie isolants pouvant être utilisés pour la construction de bâtiments neufs ou des rénovations. Les matériaux développés auront une consommation énergétique beaucoup plus faible (de 70 à 90%) et un coût unitaire moindre (25 à 30% moins cher que le coût des matériaux isolants couramment utilisés). De plus ils ne présenteront pas d'inconvénients techniques, sanitaires et environnementaux. Lors de la 3^{ème} réunion du consortium [LEEMA](#) qui s'est tenue en janvier à Gênes, l'exploitation des matériaux et des technologies développées a été discutée. Pour plus d'informations, visiter www.leema.eu

❖ iNSPiRe-FP7 Project



[iNSPiRe](#) est un projet d'une durée de 4 ans (octobre 2012 à octobre 2016). 24 partenaires de 8 pays de l'Union européenne participent au projet, parmi lesquels des représentants d'instituts de recherche et de développement, de l'industrie, d'entreprises et des associations. L'objectif d'iNSPiRe est d'aborder le problème de la haute consommation énergétique en développant des solutions de rénovation applicables aux bâtiments résidentiels et tertiaires. Ces solutions de rénovation

auront pour but de réduire la consommation d'énergie primaire d'un bâtiment à 50kWh/m² par an. Les solutions devront être appropriées à différents climats et assurer un confort optimum pour les utilisateurs des bâtiments. Pour plus d'informations, visiter le site internet : www.inspirefp7.eu



Intelligent Energy Europe Appel à propositions pour des projets de recherche

Le dernier Appel à propositions pour des projets de recherche dans le cadre de l'*Intelligent Energy Europe* a été présenté lors d'une journée d'information le 23 janvier 2013. La partie consacrée aux « priorités sur l'efficacité énergétique et les sources d'énergies renouvelables dans les bâtiments » est particulièrement intéressante pour le CAE. L'un des buts en la matière est de promouvoir le Développement professionnel continu des professionnels du bâtiment via l'organisation de formations. Les associations de professionnels du bâtiment, les organisateurs de formation ainsi que les personnes avec une contribution technique sont encouragées à répondre à cet appel à propositions. Ils s'agit là d'une occasion unique pour le CAE et ses membres d'être impliqués. La date limite pour la soumission des propositions est fixée au 8 mai 2013. Pour plus d'informations, rendez vous sur: http://ec.europa.eu/energy/intelligent/index_en.htm

ANNONCES DES ORGANISATIONS MEMBRES



Léo Van Broeck, nouveau Président de la *Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique*

Léo Van Broeck a été nommé comme Président de la *Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique* pour un mandat de 3 ans. Il succède à Luc Deleuze. Léo Van Broeck est depuis 2007 architecte gérant du bureau *Bodgan et Van Broeck Architects* et chargé d'atelier à la KULeuven. Plus d'informations sur le site de la FAB : www.fab-arch.be

Sofia Semaine de l'architecture – Sofia devient la capitale européenne de l'architecture le temps d'une semaine

Cet événement annuel, co-organisé par le magazine EDNO et la Chambre des Architectes de Bulgarie (CAB) se tiendra à Sofia (Bulgarie) du 25 novembre au 1 décembre 2013. Le thème de cette année sera « ville du futur ». De nombreux ateliers, expositions et séminaires seront organisés. Plus d'informations sur le site de la [Chambre des Architectes de Bulgarie](http://www.chambre-architectes-bulgarie.com).

Premier prix européen de l'intervention sur le patrimoine architectural

L'Association des Architectes pour la défense et l'intervention sur le patrimoine architectural (AADIPA) et le Collège des architectes de Catalogne (COAC) organise la première édition du Prix européen de l'intervention sur le patrimoine architectural. Le Prix sera décerné tous les deux ans et a pour vocation de devenir une référence en Europe. L'objectif de ce prix est de promouvoir et d'améliorer la réhabilitation et la restauration de notre patrimoine, de montrer des interventions de qualité en Europe et de distinguer les plus remarquables. Pour cette première édition, sont admissibles les interventions et travaux effectués au cours de la période 2006-2012. Plus d'informations en anglais, français, espagnol et catalan sur: www.premiaadipa.eu

AUTRES SUJETS

La récompense estonienne du Jeune Architecte va à Veronika Valk



Le Président de la République d'Estonie, M. Toomas Hendrik Ilves, a annoncé le 14 février à l'occasion d'une cérémonie officielle organisée par l'Union des Architectes estoniens, le lauréat 2012 du Prix du Jeune Architecte Estonien : Veronika Valk. Veronika Valk est notamment co-auteur du pavillon estonien de la Biennale internationale d'architecture de Venise. Plus d'informations sur : <http://nap.arhliit.ee>

Prix de l'Union européenne pour l'architecture contemporaine « Mies van der Rohe » 2013

La Commission européenne et la Fondation Mies van der Rohe ont annoncé en février 2013 les cinq finalistes qui se disputeront le Prix 2013 de l'Union européenne pour l'architecture contemporaine – Mies van der Rohe :

- **Maison communale de Gand** (Belgique) : Robbrecht en Daem architecten ; Marie-José Van Hee architecten
- **Superkilen** – Copenhague (Danemark) : BIG Bjarke Ingels Group ; Topotek1 ; Superflex
- **Harpa, centre de concerts et de conférences de Reykjavik** – Reykjavik (Islande) : Batteríid architects ; Henning Larsen Architects ; Studio Olafur Eliasson
- **Maison de retraite** – Alcácer do Sal (Portugal) : Aires Mateus Arquitectos
- **Metropol Parasol** – Séville (Espagne) : J. Mayer H.

Les noms du lauréat du prix, ainsi que la mention spéciale « Jeune architecte » seront révélés en mai, la cérémonie de remise des prix étant prévue pour le 6 juin au pavillon Mies van der Rohe à Barcelone, en Espagne. Pour plus d'informations : <http://www.miesarch.com>

Toyo Ito lauréat du Prix Pritzker Architecture 2013

Le 18 mars 2013, Thomas J. Pritzker, Président de la Fondation Hyatt qui parraine le prix Pritzker a annoncé que le lauréat 2013 du prix Pritzker sera le japonais Toyo Ito. Ito est le sixième architecte japonais à remporter le prix Pritzker. Plus d'informations sur : www.pritzkerprize.com

PUBLICATIONS

Effacité énergétique et SEQE

La Commission « Industrie, Recherche et Energie » du Parlement européen a publié en janvier 2013 une étude dans laquelle un chapitre est consacré à la législation en matière d'efficacité énergétique. Cette étude révèle notamment que la consommation énergétique des bâtiments représente 40% des besoins énergétiques de l'Europe. Accédez à l'étude sur le [site internet du Parlement européen](#).

Un nouveau guide du BPIE soutient les Etats membres de l'UE dans l'élaboration de stratégies de rénovation ambitieuses

The Buildings Performance Institute Europe (BPIE), un organisme indépendant travaillant à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments en Europe, a publié un guide pour aider les États membres de l'UE à développer leurs stratégies de rénovation attendues pour le 30 avril 2014. Consulter le rapport sur le [site internet du BPIE](#).

TrainRebuild: lancement d'un manuel européen de formation sur la rénovation énergétique

Trouver des moyens d'améliorer l'efficacité énergétique des immeubles résidentiels est au centre de ce manuel réalisé dans le cadre du projet TrainRebuild, en collaboration avec le Conseil des Architectes d'Europe. Désormais disponible en format électronique et papier, ce guide s'adresse à la fois aux propriétaires et aux professionnels de la construction pour leur permettre d'identifier les problèmes qui affectent la consommation énergétique et les émissions de carbone provenant des immeubles résidentiels. Il aide les propriétaires et les professionnels de la construction à identifier les interventions qui permettent de minimiser la consommation d'énergie et les émissions de carbone d'une manière rentable. Plus de renseignements sur le [site internet de TrainRebuild](#).

CONCOURS

« Ruth and Ralph Erskine Nordic Stipend Fund »

Le prochain prix Ralph Erskine sera présenté début 2014 à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de la naissance de Ralph Erskine. Le Prix Ralph Erskine, créé en 1988, comprend un prix de 10 000 USD. Il distingue un architecte, un groupe ou une organisation pour son innovation en matière d'architecture et d'aménagement urbain, en ce qui concerne les aspects sociaux, écologiques et esthétiques. Plus d'informations sur le site de l'[Association des Architectes Suédois](#).

Lancement de l'Europan 12

La 12^{ème} édition du concours *Europan* a été lancé en mars 2013. Le thème de cette édition 2013 est le concept de « ville adaptable ». *Europan* est destiné aux jeunes professionnels de moins de 40 ans, possédant un diplôme européen ou travaillant en Europe. Plus d'informations sur: <http://www.europan-europe.eu>

[1:1] Concours étudiant européen sur l'architecture durable

La 4^{ème} édition du concours étudiant européen sur l'architecture durable propose aux étudiants de trouver des solutions simples et économiques pour construire "une pièce supplémentaire". A partir d'un lieu existant, les étudiants travailleront avec les habitants pour identifier leurs besoins et proposeront des solutions basées sur des volumes additionnables sous forme de kit. Plus d'informations sur <http://studentcompetition.citechallot.fr>.

ÉVÈNEMENTS

Conférence du FEPA "Shaping the Future", Dublin 8-11 mai 2013

Le Forum européen des Politiques Architecturales (FEPA) organise en collaboration avec l'Institut Royal des Architectes d'Irlande (RIAI) un programme de conférences du 8 au 11 mai à Dublin. L'objectif de la conférence sera de discuter comment tirer parti des conclusions du Conseil de 2008 sur le secteur de l'architecture. Quatre tables rondes / ateliers seront organisés, auxquels participeront des décideurs politiques, des maires et des praticiens. Plus d'informations sur le [site internet du FEPA](#).

Semaine européenne de l'énergie durable, 24-28 juin 2013

La semaine européenne de l'Energie durable (EUSEW) est un moment fort de la Campagne européenne pour l'énergie durable. Chaque année, des centaines d'organisations et de personnes participent à l'EUSEW. Cette année, elle se déroulera du 24 au 28 juin 2013. Des événements ainsi que des activités directement connectés avec les citoyens et les parties prenantes actives en matière d'énergie aux niveaux local, régional et national seront organisés. Pour plus d'informations et pour s'inscrire : <http://www.eusew.eu>

Portugal SB13 – Contribution des bâtiments durables aux objectifs 20-20-20 de l'UE, Guimaraes (Portugal), 30 octobre - 1 novembre 2013

Le iiSBE-Portugal, avec le soutien de l'Université de Minho et l'Université Technique de Lisbonne organisera du 30 octobre au 1 novembre 2013 une conférence à Guimaraes sur les solutions pour atteindre les objectifs 20-20-20 de l'UE. Cette conférence s'intègre dans la série de conférences 2013-2014 sur les bâtiments durables et a pour objectif de favoriser la rencontre et la discussion entre les experts du monde entier, ainsi que le partage des connaissances en matière de construction durable. Plus d'informations sur le [site de l'iiSBE](#).

Biennale d'architecture d'Antalya, du 7 septembre au 7 octobre 2013, Antalya (Turquie)

La Biennale Internationale d'Architecture IABA aura lieu du 7 septembre au 7 octobre 2013 à Antalya. Deux expositions seront organisées en coopération avec l'Union Méditerranéenne des Architectes (UMAR) : 1) Architecture méditerranéenne traditionnelle et 2) Architecture méditerranéenne contemporaine. Plus d'informations sur www.iaba.com.tr

INFORMATIONS PRATIQUES

Sélection de liens utiles et intéressants

Commission européenne – Page d'accueil : http://ec.europa.eu/index_fr.htm

Commission européenne – Directive Qualifications professionnelles :
http://ec.europa.eu/internal_market/qualifications/future_en.htm#docs

Parlement européen – Page d'accueil : <http://www.europarl.europa.eu>

Présidence irlandaise de l'UE (janvier à juin 2013) : www.eu2013.ie

Forum Européen des Politiques Architecturales: <http://www.efap-fepa.eu>

EU Video Website : <http://www.youtube.com/eutube>

Site Construction durable : www.sustainablebuilding.info

Base de données Relations Internationales du COAC (Collegi d'Arquitectes de Catalunya) :

<http://www.coac.net/international/>

Base de données CNAPPC (Consiglio Nazionale degli Architetti, Pianificatori, Paesaggisti e Conservatori) –

ARCHIEUROPE : <http://www.awn.it/AWN/Engine/RAServePG.php/P/26111AWN0905/L/2>

Réseau des Maisons d'architecture françaises: www.ma-lereseau.org

Site de la Plateforme technologique européenne de la Construction : <http://www.ectp.org>

Site de *Build Up* sur l'efficacité énergétique des bâtiments : <http://www.buildup.eu>

Site Archi-Student : <http://www.archi-students.org>

Refroidissement passif et descendant – le site Internet d'un projet financé par l'UE montre une alternative pragmatique au conditionnement d'air conventionnel dans les bâtiments : www.phdc.eu

Base de données architecture numérique – un nouveau site Internet qui contient diverses sections, dont une qui fournit des images des travaux des grands maîtres de l'architecture et des vidéos d'entretiens avec de célèbres architectes a été lancé. Pour plus d'informations : www.pidgeondigital.com

Base de données interactive pour les architectes – Mis en ligne en mars 2008, ce site offre à tous les architectes praticiens l'opportunité de se faire connaître au niveau mondial. Rendez vous à : www.worldarchitecture.org

Informations utiles

Dans les adresses internet publiées dans *ACE Info* pour les documents de l'UE, vous verrez fréquemment « _en » à la fin de l'adresse. Ces deux lettres définissent la langue du document (anglais dans le cas de « _en »). Vous pouvez changer ces deux lettres afin d'obtenir le lien dans une autre langue comme suit :

Français_fr	Italien_it	Portugais_pt	Estonien_et	Hongrois_hu
Allemand_de	Espagnol_es	Finlandais_fi	Letton_lv	Slovène_sl
Danois_da	Grec_el	Tchèque_cs	Lithuanien_lt	Slovaque_sk
Suédois_sv	Néerlandais_nl	Maltais_mt	Polonais_pl	Bulgare_bg

Comité de rédaction

Présidente du CAE

Selma Harrington

Membre du Bureau responsable de la Communication

Lionel Dunet

Secrétaire Général du CAE

Ian Pritchard

Policy & Communication Officer

Pierre Obajtek

ACE Info paraît de manière trimestrielle. Vous pouvez faire circuler ce document aussi largement que vous le souhaitez, le traduire pour l'utiliser dans vos publications et faire référence à l'information contenue dans celui-ci, du moment que vous précisez que l'information provient de *ACE Info*. Si vous désirez recevoir régulièrement *ACE Info*, vous pouvez vous inscrire en sur le [site internet du CAE](http://www.ace-cae.eu).

Si vous désirez inclure des informations dans la prochaine édition, merci d'envoyer un courriel (maximum 10 lignes – en anglais ou en français) à info@ace-cae.eu. Date limite : **6 mai 2013**.

Cette lettre d'actualité est disponible en français et en anglais sur le site internet du CAE

www.ace-cae.eu

Suivez nous sur Facebook

<http://www.facebook.com/pages/Architects-CouncilofEurope/169337319764397>

Rejoignez les Groupes de travail du CAE sur LinkedIn

(accès réservé aux organisations membres du CAE)

[Groupe de travail "environnement & Architecture durable"](#)

[Groupe de travail "Questions urbaines"](#)

[Groupe de travail "Logement"](#)

Sources des illustrations

Etude de secteur

Illustration 1/2/3 : Dietmar Feichtinger Architectes

Illustration 4 : Bureau Dethier

Illustration 5 : Daniel Fügenschuh - Photographe : Christian Flatscher

Actualités politiques du CAE :

Illustration 1/3 : Parlement européen

Illustration 2 : Commission européenne

Nouvelles européennes :

Illustration 1/4 : Parlement européen

Illustration 2/3/5/6 : Commission européenne

Annonces des organisations membres :

Illustration FAB : www.fab-arch.be

Autres sujets :

Illustration Veronika Valk : <http://nap.arhliit.ee>